

Procès-Verbal du Conseil municipal du Mercredi 27 juillet 2016

Membres présents : Francis MORICHEAU, Jean-Yves COMBY, Claude MERCIER, Joël VUAILLAT, Michèle PLOCKI, Benjamin SEVESSAND, Régine PONCET, Dominique GRENARD et Marie-Anne LE METAYER (arrivée à 19h40).

Secrétaire de séance : Claude MERCIER, adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

1) Approbation du PV du Conseil municipal du 29 juin 2016 :

Il est tenu compte des remarques suivantes :

Concernant le point rendant compte de l'entrevue avec Messieurs GRENARD et DUSSOUILLEZ est précisé que ce dernier est reçu en tant que membre du Foot Ball Club des Hautes Combes.

Concernant le point n° 5, il est précisé que le déblocage des fonds se fera à notre demande selon les besoins.

Concernant le point n° 6, il est précisé que la CCHJSC prévoit la réalisation des portes d'entrée. La fin du paragraphe est modifiée ainsi :

Dans le cas où la commune devait acquérir les deux terrains (ou parties de terrains) qui ont fait l'objet de travaux, nous demanderions à la CCHJSC de prendre en charge la construction d'un abri accolé au futur local, pour les motos neige.

Jean-Yves COMBY rappelle que les solutions proposées par des aménagements en bordure de la route actuelle (piste) n'apportent les réponses et les résultats utiles ni pour la commune ni pour le gestionnaire des pistes, ni pour l'ensemble des usagers...

Il maintient que l'aménagement d'un itinéraire spécifique distinct serait la meilleure solution et ne serait pas nécessairement plus onéreux. Il souhaite que les investigations sur un itinéraire « alternatif » à la route soient poursuivies.

Concernant les questions diverses, il est précisé que les jeunes des Darappes seraient d'accord pour une rencontre avec le Conseil Municipal.

Le sujet de la demande de Katia FACCHINETTI est rédigé ainsi : Demande de Katia FACCHINETTI de réaliser un chemin d'accès depuis la route du lotissement jusqu'à une parcelle constructible dont elle aurait la jouissance : cette emprise appartient actuellement à la commune. Le Conseil Municipal propose de vendre à Katia FACCHINETTI l'emprise nécessaire à la réalisation de ce chemin d'accès.

Ces précisions et modifications étant adopté, le PV du conseil municipal du 29 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des 8 membres présents.

2) Construction CTM Affaire SIDEC 14 9001 M – Approbation phase PRO.

La délibération suivante est lue :

« Le Conseil Municipal considérant ses délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celles du :

- 18 février 2014 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage.
- 13 mai 2014 confiant la maîtrise d'œuvre au cabinet SARL A. ddi.C'T Architecture à Lons Le Saunier.
- 31 mars 2015 validant la phase avant-projet.

Considérant la phase PRO établie par le maître d'œuvre portant un montant de travaux estimé à 516 000 € HT ;

Après en avoir délibéré, approuve la phase PRO établie par le maître d'œuvre portant un montant de travaux estimé à 516 000 € HT ; demande au SIDEC de faire établir par le maître d'œuvre le dossier de consultation des entreprises (DCE) et de lancer la consultation correspondante. S'engage à assurer, le moment venu, le financement de cette opération par autofinancement interne et/ou externe provenant d'un emprunt. »

Mise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité des 9 membres présents.

3) Construction CTM. Affaire SIDEC 14 9001 M

Dossier consultation des entreprises (DCE) : attribution des lots suite à l'ouverture des plis au SIDEC le 21/07/16.

La consultation portait sur 11 lots. 38 dossiers ont été retirés et 16 réponses obtenues pour les 11 lots.

La délibération suivante est lue :

« Le Conseil Municipal considérant ses délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celles du 31 mars 2015 approuvant l'avant-projet de construction d'un centre technique municipal établi par le cabinet SARL A.ddi.C'T Architecture à Lons Le Saunier ;

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée par le SIDEC mandataire de la commune pour la dévolution de ces travaux dont l'ouverture des offres a eu lieu le 21 juillet 2016 et le rapport d'analyse ci-annexé ;

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur de retenir les entreprises :

Lot 1 : Entreprise FAMY pour un montant de 83 983,10 € HT

Lot 2 : Entreprise BARONI pour un montant de 99 987,04 € HT

Lot 3 : Entreprise BEJEAN pour un montant de 127 768,99 € HT

Lot 4 : Entreprise TAGLIONE pour un montant de 20 676,78 € HT

Lot 6 : Entreprise REVERCHON pour un montant de 21 839,20 € HT

Lot 9 : Entreprise PICARD pour un montant de 3 946,13 € HT

Lot 10 : Entreprise SCEB pour un montant de 41 400,54 € HT

Lot 11 : Entreprise PICARD pour un montant de 44 633,20 € HT

Après en avoir délibéré, prend note du choix des entreprises retenues pour les travaux.

Décide de déclarer infructueux les lots 7 "carrelage faïences" et 8 "sols souples" en l'absence d'offre ainsi que le lot 5 "métallerie" pour offre inacceptable.

Demande au SIDEC de relancer une consultation pour les lots déclarés infructueux.

S'engage à assurer le financement de cette opération par autofinancement interne et/ou externe provenant de subventions et d'un emprunt.

Autorise Monsieur le Président du SIDEC à passer les marchés correspondants avec ces entreprises et à poursuivre en liaison avec le maître d'œuvre la réalisation de cette opération. »

Mise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité des 9 membres présents.

D'autre part la question de la démolition des ateliers actuels est évoquée. Il est décidé de demander au SIDEC d'intégrer la démolition au projet et de créer un lot complémentaire proposé à la consultation.

4) Emprunt à court terme auprès du Crédit Agricole pour les travaux de voirie entrée nord du village.

La délibération votée lors du Conseil Municipal du 29 juin 2016 manquait de précision.

Il faut lire Taux variable Euribor 3 mois avec marge 1,18 % en lieu et place de Taux fixe à 1,18 %.

Ainsi modifiée, la délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des 9 membres présents.

5) Décision Modificative n° 01/2016 : régularisation intégration travaux SIDEC.

Il est demandé une ouverture de crédits en investissement pour intégration travaux SIDEC (article 238). Ces modifications concernent des budgets antérieurs au sein desquels il faut régulariser la ventilation des recettes et dépenses liées aux opérations menées par le SIDEC.

Mise au vote, la Décision Modificative est adoptée à l'unanimité des 9 membres présents.

6) Assemblée Générale Copropriété « Centre Commercial » du 21/07/2016.

Dominique GRENARD a représenté la commune lors de cette assemblée générale.

Divers petits travaux ont été entrepris ainsi qu'une nouvelle répartition des millièmes entre les copropriétaires. Cette dernière opération a nécessité un acte notarié.

La question de l'étanchéité de la terrasse a été évoquée. Après presque 40 ans d'usage elle est à refaire. Des devis ont été demandés. Pour l'instant la solution retenue aurait un coût de 15 700 € HT à répartir aux millièmes entre les copropriétaires. Ces derniers n'étant pas tous présents il a été décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire en octobre 2016 pour prendre une décision pour des travaux réalisés en 2017.

Questions diverses

1) Question de la qualité de l'eau :

Les conseillers municipaux sont régulièrement interpellés sur la question du goût et de l'aspect de l'eau.

Joël VUAILLAT explique que la situation est prise au sérieux par la SDEI qui s'est déplacée puis pris la décision de remplacer un générateur bioxyde et de purger le réseau en divers endroits. Ces travaux devraient améliorer la situation.

D'autre part, des forages seront réalisés en septembre afin de rechercher de nouvelles possibilités de captage des eaux.

Enfin, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) sera à La Pesse jeudi 4 août 2016 pour une inspection de la distribution de l'eau.

2) Réunion fusion de communes du 25/07/16

A la demande du Conseil Municipal des Bouchoux, une réunion entre les membres des CM des Bouchoux et de La Pesse a eu lieu aux Bouchoux lundi 25 juillet 2016.

Elle a permis de faire le point des démarches engagées entre la commune des Bouchoux et celles de la vallée du Tacon d'une part et entre les communes de l'ancienne communauté de communes des Hautes Combes d'autre part. Les discussions vont se poursuivre.

Le Conseil Municipal a pu évoquer la réunion proposée aux habitants de La Pesse le mardi 6 septembre 2016. Il a été décidé de diffuser l'information parue dans le dernier « R » de La Pesse par un affichage.

3) Rabotage des Grands Communs.

Ce point ne m'a évoqué plus rien ce dimanche malgré les quelques notes prises. Si un collègue peut m'aider...

4) Sécurité Azimut /

Compte-tenu de la situation actuelle, des consignes préfectorales et de l'absence de camping organisé il est décidé de tenir une réunion tri-partite (Union Sportive – Conseil Municipale- Autorités Préfectorales) fin août début septembre.

5) Rencontres citoyennes :

Des conseillers municipaux ont rencontré ce mercredi 27 juillet des jeunes adultes résident aux Darappes. L'échange cordial et constructif avait pour thème la place des jeunes dans le village. Rendez-vous est pris pour la deuxième quinzaine d'octobre pour un nouvel échange.

Lecture de courriers

- Il est fait lecture du courrier au conseil départemental de M. et Mme VUILLET puis de la réponse du CD 39. Le sujet est les dégâts occasionnés par les eaux de ruissellement lors des épisodes pluvieux violents.
- Il est fait lecture d'un courriel du cabinet PRUNIAUX concernant la demande de Katia FACCHINETTI. Après étude et discussion, le Conseil Municipal change d'orientation sur ce sujet : Une vente verrouillerait le nombre de parcelles possibles à la construction future. De ce fait, Benjamin SEVESSAND proposera à Katia FACCHINETTI, au nom du Conseil Municipal, un aménagement permettant d'éventuelles constructions sur des parcelles à ce jour enclavées. La position de la demanderesse est attendue.
- Il est fait lecture d'un courrier de l'Association des parents d'élèves La Pesse/Les Bouchoux (APE) rédigé par Laetitia LISSE. L'APE demande le prêt gratuit de la salle communale pour pouvoir organiser son repas du samedi 3 septembre (fête de La Pesse) dans les meilleures conditions. Cette gratuité est accordée à l'unanimité.
- Il est fait lecture d'un courrier rédigé par Jean-Yves COMBY à l'ensemble des conseillers municipaux. Il concerne sa position sur le dossier de la route de la Borne au Lion. N'ayant pu être remis à la CCHJSC lors d'une réunion du 18/07/16 portant sur les aménagements à prévoir pour améliorer la sécurité de la piste, il lui sera transmis dans les meilleurs délais.
- L'APEI informe de la tenue de son opération brioches du 4 au 8 octobre 2016. Il sera pris contact avec Serge VUAILLAT.
- Il est fait lecture d'un courrier du Préfet du Jura à Emilie ROLANDEZ représentant l'Union Sportive concernant la sécurisation à mettre en place pour l'organisation de spectacles. **(Festival AZIMUT 2016)**
- Un courrier du SDIS indique la réforme de la motopompe de 1985 qui sera donc restituée à la commune. **Une réflexion est engagée afin** qui réfléchit qu'elle soit attribuée à qui en aurait besoin.

- Un courrier informe que tous les lots de bois 2016 ont été vendus.

La séance est levée à 22h32.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra jeudi 1^{er} septembre 2016 à 19H.

Projet de PV rédigé par Claude MERCIER